

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 09662

Numéro SIREN : 382 110 138

Nom ou dénomination : COLLECTIF D'ARCHITECTURE NOUVELLE AMENAGEMENT
LOGEMENT EQUIPEMENT PIERRE BOUDON JACQUES MICHEL YVES MONNOT
ARCHITECTES

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2020 sous le numéro de dépôt 3352

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 21-01-2020

N° DE DEPOT : 003352

N° GESTION : 1991B09662

N° SIREN : 382110138

DENOMINATION : COLLECTIF D'ARCHITECTURE NOUVELLE AMENAGEMENT LOGEMENT
EQUIPEMENT PIERRE BOUDON JACQUES MICHEL YVES MONNOT ARCHITECTES

ADRESSE : 155 RUE MANIN 75019 PARIS

MILLESIME : 2019

CANALE 3

155, rue MANIN
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/09/2018 au 31/08/2019

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan et Resultat	2
Annexes 19	13
Liasse 19 IS RN	19

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise CANALE 3 pour l'exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

Nous vous informons que dans le cadre de notre mission, nous n'avons pas pu effectuer de contrôles contradictoires des travaux en cours et des factures à établir arrêtés par Le dirigeant.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 42 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	473 176,67	Euros
chiffre d'affaires	721 597,15	Euros
résultat net comptable	89 363,68	Euros

Fait à PARIS
Le 10/10/2019

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet FIDUCIA CONSEIL

Bilan et Resultat

CANALE 3

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	11 430	10 451	979	0,21	6 008	1,51
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières					11 672	2,93
TOTAL (I)	11 430	10 451	979	0,21	17 680	4,43
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	47 000		47 000	9,93	62 600	15,70
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					3 000	0,75
Clients et comptes rattachés	231 467		231 467	48,92	100 567	25,22
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	998		998	0,21		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 110		15 110	3,19	46 502	11,66
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	240		240	0,05	2 397	0,60
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	30		30	0,01	105 053	26,34
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	173 543		173 543	36,68	51 306	12,87
Charges constatées d'avance	3 810		3 810	0,81	9 697	2,43
TOTAL (II)	472 198		472 198	99,79	381 121	95,57
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	483 628	10 451	473 177	100,00	398 800	100,00

CANALE 3

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/08/2019 (12 mois)		31/08/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 775)	7 775	1,64	7 775	1,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	777	0,16	777	0,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	18 514	3,91	18 514	4,64
Report à nouveau	273 474	57,80	417 176	104,61
Résultat de l'exercice	89 364	18,89	-143 702	-36,02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	389 904	82,40	300 540	75,36
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 940	5,69	16 350	4,10
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			15 155	3,80
. Organismes sociaux	17 597	3,72	41 142	10,32
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	37 488	7,92	19 293	4,84
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 247	0,26	780	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			5 540	1,39
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	83 273	17,60	98 260	24,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	473 177	100,00	398 800	100,00

CANALE 3

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	721 597		721 597	100,00	833 119	100,00	-111 522	-13,38
Chiffres d'Affaires Nets	721 597		721 597	100,00	833 119	100,00	-111 522	-13,38
Production stockée			-15 600	-2,15	-11 861	-1,41	-3 739	-31,51
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			44 675	6,19	6 581	0,79	38 094	578,85
Autres produits			1	0,00	8	0,00	-7	-87,49
Total des produits d'exploitation (I)			750 674	104,03	827 847	99,37	-77 173	-9,31
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			226 909	31,45	251 331	30,17	-24 422	-9,71
Impôts, taxes et versements assimilés			3 451	0,48	7 832	0,94	-4 381	-55,93
Salaires et traitements			346 110	47,96	513 198	61,60	-167 088	-32,55
Charges sociales			155 577	21,56	228 697	27,45	-73 120	-31,96
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 595	0,36	5 596	0,67	-3 001	-53,62
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			1 319	0,18	1 958	0,24	-639	-32,63
Total des charges d'exploitation (II)			735 961	101,99	1 008 612	121,06	-272 651	-27,02
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			14 713	2,04	-180 765	-21,69	195 478	108,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			106	0,01	120	0,01	-14	-11,66
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			106	0,01	120	0,01	-14	-11,66
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			106	0,01	120	0,01	-14	-11,66
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			14 819	2,05	-180 646	-21,67	195 465	108,20

CANALE 3

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	155 154	21,50	61 285	7,36	93 869	153,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 600	0,64			4 600	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	159 754	22,14	61 285	7,36	98 469	160,67
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	81 325	11,27	28 732	3,45	52 593	183,05
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 884	0,54			3 884	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	85 209	11,81	28 732	3,45	56 477	196,56
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	74 545	10,33	32 553	3,91	41 992	129,00
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			-4 391	-0,52	4 391	-100,00
Total des Produits (I+III+V+VII)	910 533	126,18	889 251	106,74	21 282	2,39
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	821 170	113,80	1 032 953	123,99	-211 783	-20,49
RÉSULTAT NET	89 364	12,38	-143 702	-17,24	233 066	162,19
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	2 171	0,30	2 112	0,25	59	2,79
Dont Crédit-bail immobilier						

CANALE 3

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/08/2019 (12 mois)				31/08/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires					16 700	4,19
20500000 LOGICIELS						
28050000 AMORT.CONCESSIONS, BREVET					-16 700	-4,18
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	11 430	10 451	979	0,21	6 008	1,51
21810000 AAI DIVERS					20 025	5,02
21830000 MAT.DE BUREAU ET INFORMAT	11 430		11 430	2,42	40 691	10,20
28181000 AMORT.AAI DIVERS					-17 544	-4,39
28183000 AMORT.MAT.BUREAU ET INFOR		10 451	-10 451	-2,20	-37 164	-9,31
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières					11 672	2,93
27500000 DEPOTS ET CAUTIONNEM.VERS					11 672	2,93
TOTAL (I)	11 430	10 451	979	0,21	17 680	4,43
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services	47 000		47 000	9,93	62 600	15,70
34500000 PREST.DE SERVICES EN COUR	47 000		47 000	9,93	62 600	15,70
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					3 000	0,75
40910000 FRNS AVANCE ET ACOMPTE					3 000	0,75
Clients et comptes rattachés	231 467		231 467	48,92	100 567	25,22
41100000 CLIENTS	145 893		145 893	30,83	89 709	22,49
41600000 CLIENTS DOUTEUX					18 657	4,68
41810000 CLTS PROD. NON ENCORE FAC	85 574		85 574	18,08		
49100000 PROV.DEPREC.COMPTES CLIEN					-7 800	-1,95
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	998		998	0,21		
40100000 FOURNISSEURS	998		998	0,21		
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	15 110		15 110	3,19	46 502	11,65
44400000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 110		15 110	3,19	46 502	11,65
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	240		240	0,05	2 397	0,60
44566000 TVA S/AUT.BIEN.SERV.DEDUC					794	0,20

CANALE 3

BILAN ACTIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
44586000 TCA S/FACTURES NON PARVEN . Autres	240		240	0,05	1 602	0,40
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	30		30	0,01	105 053	26,34
50710000 COMPTE TERME CREDIT MUTUELLE	30		30	0,01	105 053	26,34
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	173 543		173 543	36,68	51 306	12,87
51210000 BANQUE CIC	173 543		173 543	36,68	46 193	11,58
53100000 CAISSE					5 113	1,28
Charges constatées d'avance	3 810		3 810	0,81	9 697	2,43
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVAN	3 810		3 810	0,81	9 697	2,43
TOTAL (II)	472 198		472 198	99,79	381 121	95,57
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	483 628	10 451	473 177	100,00	398 800	100,00

CANALE 3

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/08/2019 (12 mois)		31/08/2018 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 7 775)	7 775	1,64	7 775	1,95
10130000 CAPITAL SOCIAL	7 775	1,64	7 775	1,95
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	777	0,16	777	0,19
10610000 RESERVE LEGALE	777	0,16	777	0,19
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	18 514	3,91	18 514	4,64
10680000 AUTRES RESERVES	18 514	3,91	18 514	4,64
Report à nouveau	273 474	57,80	417 176	104,61
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	273 474	57,80	417 176	104,61
Résultat de l'exercice	89 364	18,89	-143 702	-36,02
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	389 904	82,40	300 540	75,36
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 940	5,69	16 350	4,10
40100000 FOURNISSEURS			6 737	1,69
40810000 FOURNISS.FACT.NON PARVENU	26 940	5,69	9 614	2,41
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel			15 155	3,80
42820000 DETTES PROVISIO.POUR CONG			12 197	3,06
42860000 PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAY			2 958	0,74
. Organismes sociaux	17 597	3,72	41 142	10,32
43100000 URSSAF	4 482	0,95	16 668	4,18
43720000 QUATREM	116	0,02	1 481	0,37
43730000 REUNICA	2 578	0,54	4 730	1,19
43731000 AVIVA RETRAITE CAPITALISEE	7 980	1,69	2 351	0,59
43750000 IONIS MUTUELLE	232	0,05	4 556	1,14
43861000 PROV. CHARG/PROV. CP			6 081	1,52
43863000 FORMATION FAF-PL	988	0,21	3 140	0,79

CANALE 3

BILAN PASSIF

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/08/2019 (12 mois)		31/08/2018 (12 mois)	
43865000 TAXE APPRENTISSAGE	1 222	0,26	2 135	0,54
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	37 488	7,92	19 293	4,84
44551000 TVA A DECAISSER	4 349	0,92	3 069	0,77
44571010 TVA COLLECTEE 10 %	306	0,06	87	0,02
44571020 TVA COLLECTEE 20 %	23 753	5,02	13 079	3,28
44571900 TVA COLLECTEE 19.6%			3 058	0,77
44587000 TCA S/FACTURES A ETABLIR	9 080	1,92		
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 247	0,26	780	0,20
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE SALARI	1 066	0,23		
44860000 AUTR.CHARG.FISCALES A PAY	181	0,04	780	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			5 540	1,39
46700000 FRAIS KILOMETRIQUES MONNOT			1 954	0,49
46710000 FRAIS KILOMETRIQUES BOUDON			2 478	0,62
46720000 FRAIS KILOMETRIQUES MICHEL			1 108	0,28
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	83 273	17,60	98 260	24,64
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	473 177	100,00	398 800	100,00

CANALE 3

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	721 597		721 597	100,00	833 119	100,00	-111 522	-13,38	
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES 1	5 553		5 553	0,77			5 553	N/S	
70610001 PRESTATIONS 10 %	413 561		413 561	57,31	342 480	41,11	71 081	20,75	
70610020 PRESTATIONS 20 %	302 483		302 483	41,92	490 639	58,89	-188 156	-38,34	
Chiffres d'Affaires Nets	721 597		721 597	100,00	833 119	100,00	-111 522	-13,38	
Production stockée			-15 600	-2,15	-11 861	-1,41	-3 739	-31,51	
71340000 VARIAT.EN COURS PRODUC.SE			-15 600	-2,15	-11 861	-1,41	-3 739	-31,51	
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			44 675	6,19	6 581	0,79	38 094	578,85	
78174000 REPRISES PROVISIONS DEP.CREANC			7 800	1,08			7 800	N/S	
79100000 TRANSFERT CHARGES EXPLOIT			36 876	5,11	6 581	0,79	30 295	460,34	
Autres produits			1	0,00	8	0,00	-7	-87,49	
75800000 PROD.DIVERS GESTION COURA			1	0,00	8	0,00	-7	-87,49	
Total des produits d'exploitation (I)			750 674	104,03	827 847	99,37	-77 173	-9,31	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			226 909	31,45	251 331	30,17	-24 422	-9,71	
60410000 TRAVAUX PHOTO					880	0,11	-880	-100,00	
60411000 PHOTOCOPIES/REPROGRAPHIES			2 427	0,34	601	0,07	1 826	303,83	
60412000 TIRAGES DE PLAN			847	0,12	1 588	0,19	-741	-46,65	
60414000 TRAVAUX MAQUETTES/PERSPECTIVES			6 525	0,90			6 525	N/S	
60611000 EDF-GDF			1 320	0,18	4 666	0,56	-3 346	-71,70	
60612000 EAUX			435	0,06			435	N/S	
60630000 PETIT EQUIPEMENT			242	0,03	589	0,07	-347	-58,90	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			938	0,13	3 829	0,46	-2 891	-75,49	
61224000 LIXXBAIL LOCATION COPIEUR			2 171	0,30	2 112	0,25	59	2,79	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES			16 400	2,27	24 702	2,97	-8 302	-33,60	
61400000 CHARGES LOCATIVES COPRPRI			929	0,13	2 319	0,28	-1 390	-59,93	
61520000 ENTRETIENS LOCAUX			5 047	0,70	6 175	0,74	-1 128	-18,26	
61560000 MAINTENANCE			8 898	1,23	10 947	1,31	-2 049	-18,71	
61611000 PRIMES ASSURANCES			112 360	15,57	118 881	14,27	-6 521	-5,48	
62260000 HONORAIRES COMPTABLES/AVOCATS			21 580	2,99	24 780	2,97	-3 200	-12,90	
62261000 HONORAIRES ARCHITECTES/CONCOURS			13 000	1,80	12 470	1,50	530	4,25	
62263000 PRESTATIONS TICKETS RESTAU.			625	0,09	801	0,10	-176	-21,96	
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX			59	0,01	247	0,03	-188	-76,10	
62280000 HONORAIRES DIVERS			4 410	0,61	1 250	0,15	3 160	252,80	
62310000 ANNONCES & INSERTIONS			430	0,06	348	0,04	82	23,56	
62350000 ABONNEMENT			520	0,07	1 861	0,22	-1 341	-72,05	
62380000 DONS DIVERS					1 008	0,12	-1 008	-100,00	
62440000 TRANSPORT ADMINISTRATIF			291	0,04	1 158	0,14	-867	-74,86	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS			2 833	0,39	3 526	0,42	-693	-19,64	
62510100 INDEMNITES KILOMETRIQUES			12 024	1,67	5 540	0,66	6 484	117,04	
62570000 MISSIONS ET RECEPTIONS			2 728	0,38	6 710	0,81	-3 982	-59,33	
62600000 FRAIS POSTAUX			1 551	0,21	4 144	0,50	-2 593	-62,56	
62610000 FRAIS TELECOMMUNICATIONS			3 220	0,45	3 943	0,47	-723	-18,33	
62630000 INTERNET					726	0,09	-726	-100,00	
62700000 SERVICES BANCAIRES ASSIMI			2 046	0,28	2 258	0,27	-212	-9,38	

CANALE 3

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
62810000 COTISATIONS DIVERSES	3 053	0,42	1 300	0,16	1 753	134,85	
62870000 FORMATION			1 971	0,24	-1 971	-100,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	3 451	0,48	7 832	0,94	-4 381	-55,93	
63330000 TAXE FORMATION ET CDD	496	0,07	3 418	0,41	-2 922	-85,48	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	2 088	0,29	2 736	0,33	-648	-23,67	
63510000 CET/CVAE	867	0,12	1 678	0,20	-811	-48,32	
Salaires et traitements	346 110	47,96	513 198	61,60	-167 088	-32,55	
64110000 REMUNERATIONS DU PERSONNEL	310 049	42,97	503 665	60,46	-193 616	-38,43	
64120000 PROV. CONGES PAYES	-12 197	-1,68	-20 391	-2,44	8 194	40,18	
64140000 TICKETS RESTAURANT	4 413	0,61	10 087	1,21	-5 674	-56,24	
64140100 INDEMNITES DE TRANSPORT	920	0,13	2 632	0,32	-1 712	-65,04	
64141000 INDEMNITES DIVERSES	512	0,07			512	N/S	
64145000 INDEMNITE LICENCIEMENT	42 414	5,88	17 204	2,07	25 210	146,54	
Charges sociales	155 577	21,56	228 697	27,45	-73 120	-31,96	
64510000 COTISATIONS URSSAF	90 519	12,54	152 583	18,31	-62 064	-40,67	
64520100 REUNICA CADRES	19 142	2,65	22 208	2,67	-3 066	-13,80	
64520200 QUATREM	2 379	0,33	4 801	0,58	-2 422	-50,44	
64530000 REUNICA NON CADRES	17 246	2,39	21 512	2,58	-4 266	-19,82	
64531000 AVIVA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE	17 729	2,46	18 983	2,28	-1 254	-6,60	
64540000 POLE EMPLOI	11 174	1,55	21 340	2,56	-10 166	-47,63	
64550000 IONIS MUTUELLE	3 802	0,53	5 825	0,70	-2 023	-34,72	
64584000 PROV. CHARG./PROVIS* CP	-6 081	-0,83	-9 222	-1,10	3 141	34,06	
64740000 VERSEMENT AUTRES OEUVRES			7 318	0,88	-7 318	-100,00	
64755000 MEDECINE TRAVAIL/PHARMACIE	587	0,08	533	0,06	54	10,13	
64900000 PRODUIT RESULTANT DU CICE	-921	-0,12	-17 184	-2,05	16 263	94,64	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 595	0,36	5 596	0,67	-3 001	-53,62	
68111000 DOT.AMORT.S/IMMO.INCORPOR	2 595	0,36			2 595	N/S	
68112000 DOT.S/IMMO CORPO.			5 596	0,67	-5 596	-100,00	
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges	1 319	0,18	1 958	0,24	-639	-32,63	
65100000 DROITS D'AUTEUR	1 259	0,17	1 957	0,23	-698	-35,66	
65800000 CHARG.DIVERS.GESTION COUR	60	0,01	1	0,00	59	N/S	
Total des charges d'exploitation (II)	735 961	101,99	1 008 612	121,06	-272 651	-27,02	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 713	2,04	-180 765	-21,69	195 478	108,14	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés	106	0,01	120	0,01	-14	-11,66	
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	106	0,01	120	0,01	-14	-11,66	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)	106	0,01	120	0,01	-14	-11,66	
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)							
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	106	0,01	120	0,01	-14	-11,66	

CANALE 3

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/08/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	14 819	2,05	-180 646	-21,67	195 465	108,20	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>77180000 PRODUITS EXC. INDEMNITES DIV.</i>	155 154	21,50	61 285	7,36	93 869	153,17	
<i>77185000 INDEMNITES EXONEREES</i>	<i>94 700</i>	13,12	<i>51 000</i>	6,12	<i>43 700</i>	85,69	
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>77520000 PROD. CESSION IMMOB.</i>	4 600	0,64	10 285	1,23	50 169	487,79	
Reprises sur provisions et transferts de charges	<i>4 600</i>	0,64			<i>4 600</i>	N/S	
Total des produits exceptionnels (VII)	159 754	22,14	61 285	7,36	98 469	160,67	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <i>67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	81 325	11,27	28 732	3,45	52 593	183,05	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital <i>67520000 VALEUR NET COMPTABLE</i>	3 884	0,54	28 732	3,45	52 593	183,05	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	<i>3 884</i>	0,54			<i>3 884</i>	N/S	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	85 209	11,81	28 732	3,45	56 477	196,56	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	74 545	10,33	32 553	3,91	41 992	129,00	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X) <i>69910000 CREDIT IMPOT FAMILLE</i>			-4 391	-0,52	4 391	-100,00	
			-4 391	-0,52	4 391	-100,00	
Total des Produits (I+III+V+VII)	910 533	126,18	889 251	106,74	21 282	2,39	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	821 170	113,80	1 032 953	123,99	-211 783	-20,49	
RÉSULTAT NET	89 364	12,38	-143 702	-17,24	233 066	162,19	
	<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier <i>61224000 LIXXBAIL LOCATION COPIEUR</i>	2 171	0,30	2 112	0,25	59	2,79	
Dont Crédit-bail immobilier	<i>2 171</i>	0,30	<i>2 112</i>	0,25	<i>59</i>	2,79	

Annexes 19

CANALE 3**ANNEXE**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/08/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 473 176,67 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 89 363,68 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/10/2019 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- En cours de production de services : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

CANALE 3**ANNEXE**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

CANALE 3

ANNEXE

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 11 430 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 700		16 700	
Immobilisations corporelles	60 716	1 450	50 736	11 430
Immobilisations financières	11 672		11 672	
TOTAL	89 088	1 450	79 108	11 430

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 10 451 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 700		16 700	
Immobilisations corporelles	54 709	2 595	46 852	10 451
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	71 409	2 595	63 552	10 451

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Mat.de bureau et informat	11 430	10 451	979	de 1 à 6 ans
TOTAL	11 430	10 451	979	

3.2 - Etat des créances = 251 625 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	251 625	251 625	
TOTAL	251 625	251 625	

3.3 - Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	7 800		7 800		
Comptes financiers					
Total	7 800		7 800		

CANALE 3**ANNEXE**

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 85 574 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	85 574
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	85 574

3.5 - Charges constatées d'avance = 3 810 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

CANALE 3

ANNEXE

Période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 7 775 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	510	15,25	7 778
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	510	15,25	7 778

4.2 - Etat des dettes = 83 273 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	26 940	26 940		
Dettes fiscales & sociales	56 333	56 333		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	83 273	83 273		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 29 331 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	26 940
Dettes fiscales & sociales	2 391
Autres dettes	
TOTAL	29 331

Liase 19 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CANALE 3		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 155, rue MANIN 75019 PARIS		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET * 3 8 2 1 1 0 1 3 8 0 0 0 2 3			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 3 1 0 8 2 0 1 9			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
	Frais de développement * CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG			
	Fonds commercial (1) AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	Terrains AN		AO			
	Constructions AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles AT	11 430	AU	10 451	979	
	Immobilisations en cours AV		AW			
	Avances et acomptes AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
	Autres participations CU		CV			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB		BC			
	Autres titres immobilisés BD		BE			
	Prêts BF		BG			
	Autres immobilisations financières * BH		BI			
TOTAL (II) BJ		11 430	BK	10 451	979	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ	47 000		47 000
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	231 467		231 467
		Autres créances (3) BZ	CA	16 348		16 348
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	30		30
Disponibilités CF		CG	173 543		173 543	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	3 810		3 810	
	TOTAL (III) CJ	472 198	CK		472 198	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écarts de conversion actif * (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		483 628	1A	10 451	473 177	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2019

Désignation de l'entreprise		CANALE 3		Néant	<input type="checkbox"/> *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 775...)	DA		7 775	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		777	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG		18 514	
	Report à nouveau	DH		273 474	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		89 364	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL		389 904	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		26 940	
	Dettes fiscales et sociales	DY		56 333	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC		83 273		
Ecarts de conversion passif *	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		473 177		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G		83 273		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2019 - Etat pré-répartiteur

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CANALE 3				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue	}	FD		FE	FF	
			FG	721 597	FH	721 597	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	721 597	FK	FL	721 597	
	Production stockée *				FM	(15 600)	
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	44 675	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	750 674
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	226 909	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	3 451	
	Salaires et traitements *				FY	346 110	
	Charges sociales (10)				FZ	155 577	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	}	dotations aux amortissements *		GA	2 595
				dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	1 319	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	735 961
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	14 713	
opération en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	106	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	106	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	106	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	14 819	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CANALE 3		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	155 154		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	4 600		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	159 754		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	81 325		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	3 884		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	85 209		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	74 545	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	910 533	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	821 170	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	89 364	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	2 171	
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	36 876	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 259	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
(13)	obligatoires		A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
Indemnités diverses			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cessions immobilisations				155 154		
Charges déductibles			81 325			
Valeur comptable immobilisations			3 884			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2019

Désignation de l'entreprise		CANALE 3		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	16 700	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	20 025	KW		KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	40 691	LC		LD	1 450	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	60 716	LO		LP	1 450	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
Autres participations		8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	11 672	IU		IV				
TOTAL IV		LQ	11 672	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	89 088	ØH		ØJ	1 450		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1						
				par cessations à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	16 700	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU	20 025	MM		MN	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	30 711	MS	11 430	MT	11 430
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY	50 736	NG	11 430	NH	NI	11 430
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations			IØ		ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	11 672	2E		2F	2G		
TOTAL IV			I3	11 672	NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	79 108	ØK	11 430	ØL	ØM	11 430	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice N clos le

3 1 0 8 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CANALE 3

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CANALE 3</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A															
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II PE		16 700 PF		16 700 PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions			Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ				
			Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY				
			Autres immobilisations corporelles		QD		QE		QF		QG				
Autres immobilisations corporelles			Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK				
			Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO				
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT		QU				
			TOTAL III		QU		QV		QW		QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		71 409 ØP		2 595 ØQ		63 552 ØR		10 451				
CADRE B															
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobiliations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorpo- relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions		Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6	
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4	
Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY		Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7Y	7Z	7A
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7B	7Z	7A
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	7 800	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N°2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : CANALE 3		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM			UN	
	Prêts (1) (2)	UP	UR			US	
	Autres immobilisations financières	UT	UV			UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX		231 467	231 467		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		15 110	15 110	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		240	240	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		998	998		
	Charges constatées d'avance	VS		3 810	3 810		
	TOTAUX		VT		251 625	251 625	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y					
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
		à plus d'1 an à l'origine	VH				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A					
	Fourisseurs et comptes rattachés	8B		26 940	26 940		
	Personnel et comptes rattachés	8C					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		17 597	17 597		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		37 488	37 488		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		1 247	1 247		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J					
	Groupe et associés (2)	VI					
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L					
TOTAUX		VY		83 273	83 273		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise CANALE 3		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le 31/08/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	89 364	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	89 364	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
			- imposées au taux de 0 %					WH		
			- imposées au taux de 19 %					WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)	XA		
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 septies)		PA	
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1)	XG	921	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	921	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		(bénéfice (I moins II)		XI	88 443			
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	88 443			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise <u>CANALE 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	209 530	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	88 443	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	121 087	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	121 087	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CANALE 3										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	417 176	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(143 702)		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	ØF	273 474		Report à nouveau		ZG			273 474				
										TOTAL II		ZH		273 474
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	C précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7		YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		9 799					
	- Locations, charges locatives et de copropriété	C dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		XQ		17 330					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		39 673					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	- Autres comptes	C dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		ST		160 106					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		226 909	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	C dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS		9Z		3 451					
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX		3 451		
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY		117 281					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		17 121					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *						ØB		310 049					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%				
	- Numéro de centre agréé *	XP												
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : CANALE 3 Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Aai divers	20 025		17 773	2 251
	2	Mat.de bureau et	8 158		6 526	1 633
	3	Depots et caution	9 598		9 598	(0)
	4	Logiciels	16 700		16 700	
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
					19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		(2 251)	(2 251)				
	2	4 600	2 967	2 967				
	3		0	0				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)				71 6				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)				(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)					(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat Préparatoire.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : CANALE 3 Néant *

<p>❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶.</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶.</p>	
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ❷ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ❸		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2019

formulaire obligatoire
(article 55A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : CANALE 3							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	4						
	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DFIP N°2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise: CANALE 3		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01092018 et clos le: 31082019		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	2,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	721 597
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	716
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	722 313
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	12 734
Variation négative des stocks		OQ	15 600
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	195 603
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1 319
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	225 256
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	497 058
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	497 058
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	722 313
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HY	
Période de référence		GY	0 1 / 0 9 / 2 0 1 8
Date de cessation		HR	3 1 / 0 8 / 2 0 1 9
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N°2059-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détendant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31082019 N° SIRET 3 8 2 1 1 0 1 3 8 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CANALE 3

ADRESSE (voie) 155, rue MANIN

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 510

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUDON Prénom(s) PIERRE

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 170

Naissance: Date 07/10/1956 N° Département 78 Commune VERSAILLES Pays

Adresse : N° 87 Voie rue de Charonne

Code Postal 75011 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique MONNOT Prénom(s) YVES

Nom marital % de détention 33,33 Nb de parts ou actions 170

Naissance: Date 09/07/1954 N° Département 99 Commune LARH-IN-BAD Pays

Adresse : N° 63 Voie quai de la Seine

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2	Extension 2
2	

CANALE 3

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - EMI Dénominatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31082019

N° SIRET 38211013800023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CANALE 3

ADRESSE (voie) 155, rue MANIN

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 - État préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019	
<p>Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)</p> <p align="center">IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</p> <p align="right">Tombé à date du service</p>			
Exercice ouvert le	01092018	et clos le	31082019
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
CANALE 3 155, rue MANIN 75019 PARIS			
SIRET	3 8 2 1 1 0 1 3 8 0 0 0 2 3	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
		SIRET	
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Cabinet d'Architecte	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à 15%			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>
		Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>
		Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> <input type="checkbox"/> dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i> <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies C-1-1</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies C-1-2</i>), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
FIDUCIA CONSEIL 129 RUE MANIN 75019 PARIS			
Tél: 0142453493		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 24092019 Lieu: PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 09		au 31 / 08	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	10 719		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			178 654
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 AOUT 2019

L'An deux mille dix-neuf, le 10 Décembre 2019 à 10 heures.

Les associés de la SARL CANALE 3, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire. La convocation a été effectuée conformément aux prescriptions légales et statutaires. La feuille de présence est émargée par chaque associé en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre BOUDON.

Le président constate que sont présents ou représentés :

- Lui-même détenant	:	170 Parts
- Monsieur MICHEL Jacques détenant	:	170 Parts
- Monsieur MONNOT Yves détenant	:	170 Parts

Soit un total de parts représentées de : 510 parts
... représentant l'intégralité du capital social

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président dépose sur le bureau :

- La feuille de présence.
- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Août 2019 et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
- Examen des comptes de l'exercice clos au 31 Août 2019.
- Examen des avenants aux contrats de maîtrise d'oeuvre actés au 31 AOUT 2019 et des avenants en cours de négociation à cette date.
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats.
- Versement de prime aux salariés et associés
- Quitus à la gérance.
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce des comptes annuels, arrêtés au 31 Août 2019, puis il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vue, sans débat entre les associés et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- ✓ **Cinquième résolution : Retraite progressive de YVES MONNOT:**
 - ✓ Retraite progressive de YVES MONNOT: actée par avenant au contrat de travail de Yves MONNOT, elle est effective depuis le 1er Février 2019.
 - ✓ La collectivité des associés, prend acte de la décision de Yves MONNOT de faire valoir ses droits à la retraite en tant que salarié au 30 JUIN 2020.

La collectivité des associés demande que les termes de l'avenant soient portés à la connaissance des acquéreurs de parts cédées et acceptées par eux. Cet avenant porte sur la nouvelle durée de travail hebdomadaire soit deux jours/semaine et la prise en charge par CANALE 3 des cotisations retraite et retraites complémentaires sur la base d'un temps plein de 35 h hebdomadaires depuis le 1er Février 2019 et ce jusqu'au 30 JUIN 2020.

- ✓ **Sixième résolution: Affectation du résultat**
 - ✓ Le gérant propose d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui s'élève à **89 364 €**, au compte report à nouveau pour sa totalité.
 - ✓ *Distribution de dividendes,*
Par ailleurs, il a été décidé de ne pas distribuer de dividendes.
 - ✓ *Pour l'exercice 2018/2019 le solde du compte de report à nouveau, après affectation du résultat de l'exercice, est de : 389 904 €*

✓ **CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- ✓ **Septième résolution: Mise en œuvre des décisions**
Les propositions que nous vous soumettons ci avant sont conformes aux débats que nous avons eus cette année.
L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.
Pierre BOUDON, reconduit dans sa fonction de gérant, est chargé de la mise en oeuvre des décisions de l'Assemblée Générale au cours du prochain exercice.

✓ **CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- ✓ **Huitième résolution : Formalités légales**
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présents, afin d'effectuer toutes formalités légales requises.

✓ **CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- ✓ **Neuvième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées entre associés**
Le gérant a diffusé le 9 Décembre 2019 le rapport spécial sur les conventions réglementées entre associés régissant et précisant les missions confiées à Jacques MICHEL et Pierre BOUDON par CANALE 3 après leur départ à la retraite. La collectivité des associés prend acte et valide ce rapport spécial sur ces conventions.

✓ **CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après échange de vue, personne ne demandant la parole et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 Heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et les associés présents.

Pierre BOUDON

Jacques MICHEL

Yves MONNOT